

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

AR Préfecture

**N° 2017/43
du 02.08.2017
domaine 7.5**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE
19	19	14

CONVOCAATION	AFFICHAGE
27.07.17	27.07.17

Objet : Aménagement numérique accès haut débit internet Silgaggia

SEANCE DU 02 août 2017

L'an deux mille dix-sept et le deux du mois d'août à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique Ricci, Maire.

Présents : Agostini, Berti, Coudert, Elgart, Faure, Maury, Peretti, Ricci D, Ricci RM, Rossi, Valery;

Représenté : Bozieglav, Mattei, Muselli,

Absents : Biaggi, Carbuccia, Esposito, Fombelle, Sanguinetti,

Secrétaire : Peretti

Le Maire rappelle au conseil que des habitants de Silgaggia ont saisi la commune d'une demande d'amélioration du débit internet sur le hameau.

Le Maire avait alors saisi la CTC, compétente en la matière, afin de lui faire part du problème. Celle-ci avait alors répondu avoir programmé des améliorations sur le réseau ADSL.

Cependant la montée en débit ADSL ne prend pas en compte le hameau de Silgaggia. Les services de la CTC ont alors proposé une solution alternative consistant en la mise en place d'un réseau internet par radio.

L'opération peut bénéficier de financements dans le cadre du contrat de ruralité liant l'Etat et la Communauté des Communes du Cap Corse.

Afin de mener les études préalables au choix et à la mise en œuvre de la solution retenue pour l'amélioration du débit internet sur le hameau de Silgaggia, la commune devra également faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Le Maire invite le conseil à prendre connaissance du projet d'inclusion numérique du hameau de Silgaggia évalué à **50 600 € H.T.** La mission de l'AMO est, quant à elle, évaluée à **8000 € H.T.**

Après examen et délibération, le Conseil

APPROUVE le projet et le recours à un AMO

SOLLICITE une aide financière auprès de l'Etat et de la CTC

ARRETE le financement comme suit :

Pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage :

- CTC	6 400 €
- Part communale	1 600 €

Pour les travaux d'inclusion numérique :

- Etat	40 480 €
- Part communale	10 120 €

HABILITE le Maire à réaliser cette opération

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Pour le Maire le 1^{er}Adjoint,